

District de la Creuse**Siège social :**

17 Rue Jean Bussière
Z.I. Cher du Prat
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux**Du 15 novembre au 15 mars**

Lundi : 9h-12h et 13h-17h
Mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h

Du 16 mars au 14 novembre

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Vendredi : 8h-12h et 13h-16h30

Agenda**Sommaire**

Page 2 : informations Assemblée Générale

Page 3 à 6 : informations diverses.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU
VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022
(date à confirmer)

APPEL A CANDIDATURES
(1 poste à pourvoir)

L'appel à candidatures pour l'Assemblée Générale Financière du VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 est ouvert à partir ce jour.

Les personnes désirant faire acte de candidature comme Membre du Comité de Direction du District doivent se conformer aux articles suivants des Statuts du District et **faire parvenir leur candidature par courrier recommandé avant le mardi 30 août 2022, dernier délai.**

Retrouvez les conditions d'éligibilité en page 2 de ce Foot Hebdo Creuse.

VŒUX DES CLUBS

Le District informe les clubs qui le souhaitent qu'ils ont jusqu'au **mardi 30 août prochain**, dernier délai, **pour proposer des vœux.**

COMPOSITION DES COMMISSIONS
Appel à candidatures

Les personnes qui souhaitent rejoindre le District au sein des Commissions, en tant que Membre coopté(e), sont priées de faire acte de candidature par mail.

La visio-conférence sera développée plus amplement afin de faciliter la participation aux réunions.

Le Secrétariat reste à disposition pour toute question relative aux activités desdites Commissions.



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE **DU 30 SEPTEMBRE 2022**

APPEL A CANDIDATURES (1 poste à pourvoir)

Article 13 (extraits)

13.2. Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1. Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins six (6) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.

- la personne qui n'a pas dix-huit (18) ans au jour de sa candidature ;

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;

- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.3. Mode de scrutin

Dispositions générales

Les Membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quelque motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus proche assemblée.

Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Déclaration de candidature

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (arbitre, éducateur, femme, médecin, ou autre).

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

Pour tout renseignement ou interrogation, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat du District.



ENGAGEMENTS 2022/2023

INSCRIPTIONS VIA FOOTCLUBS

- **SENIORS GARÇONS** (date limite : 15/08/22) :
 - Coupe de la Creuse
 - Coupe Jean Bussière
 - Coupe André Latéras

- **SENIORS FÉMININES** (date limite : 15/08/22) :
 - Coupe de la Creuse à 11
 - Coupe de la Creuse à 8

- **FUTSAL** (date limite : 01/10/22)
 - Championnat Seniors garçons
 - Championnat Seniors Féminines
 - Coupe de la Creuse Futsal
 - Coupe de la Creuse Futsal Féminines

- **JEUNES** (date limite : 06/09/22) :
 - Championnat U17
 - Championnat U15
 - Critériums U13 à 8
 - Coupe de la Creuse U18-U19
 - Coupe de la Creuse U16-U17
 - Coupe de la Creuse U14-U15

INSCRIPTIONS PAR MAIL à district@foot23.fff.fr en remplissant [CE TABLEAU !](#)

- **FOOT D'ANIMATION** (date limite : 13/09/22)
 - Critériums U11
 - Ronde des U9
 - Ronde des U7
 - U11-U13 Féminines à 5
 - U8-U10 Féminines à 5
 - U6-U7 Féminines à 4

Concernant les engagements en Interdistricts Féminines Seniors à 11, ils doivent être faits auprès du District de la Haute-Vienne.

Les engagements en Championnats Féminins Jeunes à 8 sont gérés par le District de la Corrèze et les engagements en Championnats Féminins Jeunes à 11 par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

ANNONCE CLUB

L'US AJAIN recherche un entraîneur.

Le club est à la recherche d'un coach pour son équipe, pensionnaire de Départemental 3.

N'hésitez pas à contacter Anthony LHOTE au 06.60.17.37.87.

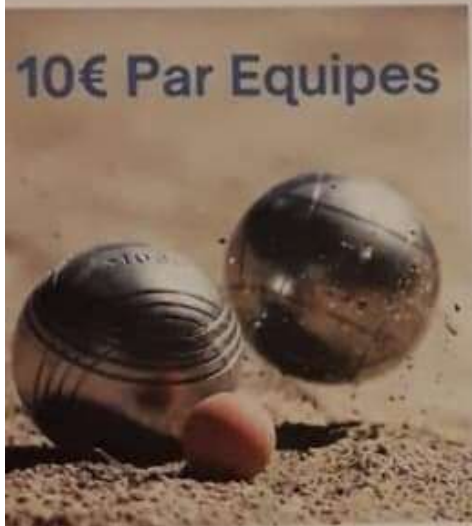


FELLETIN

Stade Raymond Augoyard

CONCOURS DE PETANQUE en Doublette

10€ Par Equipes



SAMEDI 13 AOUT
OUVERT A TOUS
INSCRIPTION A PARTIR DE
17H30

REDISTRIBUTION DES ENGAGEMENTS
BUVETTE, RESTAURATION SUR PLACE

IPNS*

**PIZZERIA
L'ODYSSÉE**
ROUTE D'AUBUSSON
23500 FELLETIN
05 55 66 44 40

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

Romain Freitas
FELLETIN Tél. 05.55.66.40.23

Intermarché
contact

FELLETIN Rte d'Aubusson

TOUS LES ASSURANCES
Pierre BESNARD
Agent général
AVIVA
FELLETIN Tél. 05.55.66.50.60

Carrefour
express
Place Courtaud 23500 FELLETIN Tél. 05 55 66 48 84

EIRL Martial BEAUFILS
Agent Général
8, Grande Rue
23500 FELLETIN
Tél. 05 55 66 47 77
agence.martialbeaufils@axa.fr

Avenir Sportif de Gouzon

Concours de pétanque en doublette

Dimanche 14 Août 2022

Champ de Foire à Gouzon

Inscriptions à partir de 18h00

1^{er} jet à 19h30

1^{ER} LOT : 2 Paniers garnis « spécial barbecue »

2^{ÈME} LOT : 2 Bouteilles RICARD 1.5l*

3^{ÈME} LOT : 2 Bouteilles WHISKY 1.5l*

Un lot à chaque participant

Engagement 14€ par équipe

4 parties en 13 Pts ou 1 heure maximum

Buvette – sandwiches – frites

**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé – à consommer avec modération*



Aubusson, le 24 juillet 2022

TOURNOI U15/U17

ENTENTE DU FOOTBALL AUBUSSONNAIS

Stade V. Pakomoff
BP 35
23200 Aubusson

N° d'affiliation :
545740

Téléphone :
05 55 66 81 14

Adresse mail :
efaubusson@wanadoo.fr

Messagerie :
545740@wanadoo.fr

Site Internet :
efaubusson.footeo.com

Mathieu CHARVILLAT
Président
Port : 06 45 45 25 27

Guillaume TOUBLAN
Secrétaire
Port : 06 59 07 10 81

Stéphanie GUINOT
Trésorière
Port : 06 77 13 61 84

Mesdames, Messieurs,

L'Entente du Football Aubussonnais organise, pour les catégories U15 et U17 un tournoi de pré-saison.

Il aura lieu le **SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022** à partir de 10h00, au stade Victor Pakomoff.

Les équipes seront composées de 11 joueurs + 3 remplaçants.

Un repas vous sera proposé sur place au **prix de 7€**.

Un chèque de caution de 50 € par équipe engagée vous sera demandé et sera à joindre avec le coupon réponse. Le montant pourra être déduit du prix des repas. La vente de tickets repas sera également possible le jour du tournoi.

Cependant, toute équipe qui se désistara après le lundi 29 Août, ne sera pas remboursée de sa caution d'engagement.

Pour la bonne organisation de ce tournoi, nous vous invitons à retourner le coupon-réponse ci-dessous avant le **15 Août 2022** délai de rigueur (inscriptions limitées).

Après réception, nous vous ferons parvenir par-mail (ou par courrier) le règlement du tournoi, ainsi que le programme de la journée (horaires, poules...)

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération sportive.

Responsable Tournoi :
MALTERRE Romain : 06 77 34 02 62

COUPON-REPONSE à retourner à : MALTERRE Romain 16 rue de la planchette 23200 St MARC A FRONGIER

Nom du Club : Correspondant :

Adresse :

Téléphone : e-mail :

PARTICIPATION (1)	Nombres d'équipes	Nombres de repas
U15 OUI NON
U17 OUI NON

Rayer la mention inutile (1)

Retrouvez-nous sur le site du District de Football de la Creuse :
<http://foot23.fff.fr>

